

A l'attention des familles

Objets autorisés à rentrer au parloir

Après contrôles appropriés.

- Pour les enfants : doudou, biberon, tutute,
- Les effets vestimentaires : chaussures , linge de toilette , habits.

Après autorisation suite à la demande du détenu auprès de l'administration pénitentiaire :

3 CD ou DVD neufs avec cellophane d'origine seront autorisés
Si emballage est abîmé il sera refusé.

- . Les CD ou DVD pourront être apportés lors des parloirs
A l'exception du Samedi

Document relatif à la vie familiale

(carnet scolaire, contrat de travail, dessins ou objets d'enfants ,etc..)

Les livres, revues reliés avec couvertures souples

Après autorisation du Chef d'Etablissement

Lunettes, appareillages dentaires et auditifs.

Objets totalement interdits d'entrer

Tous vêtements pouvant provoquer une confusion avec l'uniforme pénitentiaire. (bleu ciel , bleu marine)

pas de capuche , **casquette** (?) ou cagoule, pas de vêtements en cuir ou matelassés.

Pas de chaussures munies de structure métallique (tige, boucle etc...)

Pas de CD ou DVD gravé dont la provenance est indéterminée

Tout matériel audiovisuel, matériel informatique

Les médicaments et produits para-pharmaceutiques

Restent interdits

Les aliments, plantes, animaux, bijoux et argent.